



Communiqué de presse

« Mon prof est absent : A l'aide ! »

L'impossibilité de pallier correctement les absences, prévues ou non, des enseignants interpelle la PEEP encore et toujours.

Outre les réels problèmes posés aux familles pour la prise en charge et l'accueil de leurs enfants, il est déplorable que les élèves ne reçoivent pas les enseignements auxquels ils ont droit et qu'ils soient ainsi pénalisés.

Au même titre que tout salarié des autres secteurs d'activité, tous les enseignants doivent accepter d'assurer un minimum de remplacement au sein de leur établissement (voire dans des établissements de proximité). Cette organisation existe déjà sur la base du volontariat des enseignants dans certains établissements et les parents s'en félicitent.

La PEEP milite depuis des années afin que cette problématique soit réglée de manière pérenne et sérieuse. Il est urgent de prendre des mesures efficaces et la PEEP demande :

1. L'application obligatoire des Protocoles de remplacement définis par les textes depuis 2005, dans tous les établissements scolaires du second degré.
2. La suppression du délai de carence de 14 jours consécutifs d'absence imprévue, en deçà duquel le remplacement d'un enseignant n'est pas assuré.
3. La création d'agences de remplacement académiques ou inter-académiques permettant une gestion modernisée des ressources humaines.
4. La valorisation de la bivalence des enseignants.
5. La prise en charge médicale des problématiques de santé physiques et psychologiques des enseignants avec suivi, accompagnement et visite médicale annuels, comme dans tous les autres secteurs d'activité.

Pour l'avenir de nos enfants, la PEEP demande fermement que l'Education Nationale puisse remplir ses obligations en matière de service public, en assurant le remplacement de tous les cours.

Le 8 mars 2010